

A CAL'O

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 €

Siège social : 168 Rue Victor Hugo

69400 VILLEFRANCHE/SAONE

Société en cours de constitution au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS CONSTITUTIVES DES ASSOCIES EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

Les soussignés,

Mme Marielle CALAUTTI,

Née le 24 juillet 1988 à LYON 9^{ème} (69009),

De nationalité française,

Demeurant au 382 Chemin des Dorriers - 01600 MASSIEUX.

SAS AYMCI,

Société par actions simplifiée unipersonnelle,

Au capital de 3 000 €,

Sise au 382 Chemin des Dorriers - 01600 MASSIEUX,

Immatriculée sous le n° 831 793 856 RCS BOURG EN BRESSE,

Représentée par son président M. Pierre AYMARD.

Ont pris les décisions suivantes à l'issue de la signature des statuts de la société qu'ils ont constitué :

- 1. Ouverture d'un Registre de délibérations et d'un Registre des mouvements de titres,**
- 2. Démarrage de la société - Mises au point complémentaires,**
- 3. Rémunération des dirigeants,**
- 4. Déclaration d'ouverture et modalités de fonctionnement des comptes courants d'associés,**
- 5. Reprise des engagements – mandat.**

PREMIERE DECISION : Ouverture d'un Registre des délibérations et d'un Registre des mouvements de titres

Les associés procèdent à l'ouverture d'un Registre des Délibérations et d'un Registre des mouvements de titres qui seront tenus au siège social côtés et paraphés, soit par le juge du tribunal de commerce, soit par un juge du tribunal d'instance, soit par le maire de la commune du siège social ou un adjoint du maire.

Le Registre des délibérations formalisera les décisions prises par les associés. Le Registre des mouvements de titres formalisera la détention des titres par les associés et leurs mouvements.

Les registres seront mis en place dans les meilleurs délais.

DEUXIEME DECISION : Démarrage de la société - Mises au point complémentaires

- Date de début d'activité de la société**

Les associés précisent que le début d'activité de la société est fixé au 1^{er} décembre 2023.

- Choix du régime fiscal**

La société effectue les choix fiscaux suivants :

- Impôt sur les sociétés (régime réel simplifié),

ET

- TVA : régime du mini réel (déclarations mensuelles)

- Fixation des dates de l'exercice social

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.
Par exception, le premier exercice social, qui commencera le 1^{er} décembre 2023 et se terminera le 31 décembre 2024, aura une durée exceptionnelle de 13 mois.

TROISIEME DECISION : Rémunération de la présidence

Les associés décident de ne pas octroyer de rémunération à la Présidente pour ses fonctions de mandataire sociale, et ce jusqu'à décision contraire ultérieure.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront cependant lui être remboursés sur présentation de justificatifs.

QUATRIEME DECISION : Déclaration d'ouverture et modalités de fonctionnement du compte courant d'associé

4.1 - Ouverture

Les associés constatent l'ouverture de comptes courants d'associés à leur nom et déposeront auprès des services fiscaux la déclaration d'ouverture des comptes courants d'associés prévue à l'article 242 ter 3 du CGI (déclaration n° 2062).

4.2 - Rémunération

Les comptes courants des associés ne seront pas rémunérés, et ce jusqu'à décision contraire ultérieure.

CINQUIEME DECISION : Reprise des engagements - mandat

La présidence pourra souscrire au nom de la société les actes et formalités suivants :

- Formalités nécessaires à la constitution et à l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés et paiement des frais,
- Ouverture du compte bancaire au nom de la société,
- Tout actes de gestion des biens et affaires de la société pour le démarrage de l'activité de la société.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui après lecture est signé par les associés.

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

SASU AYMCI,

Représentée par son président M. Pierre AYMARD

Lu et approuvé

AYMCI

24 Bis Route De Collonges
69270 SAINT ROMAIN AU MONT D'OR
aymci.p@gmail.com
Siret : 831 793 856 00020



Mme Marielle CALAUTTI

Lu et approuvé
